



**Dossier d'enregistrement au titre des ICPE pour
l'exploitation d'une plate-forme de broyage de déchets
verts**

P.J. n°12 :

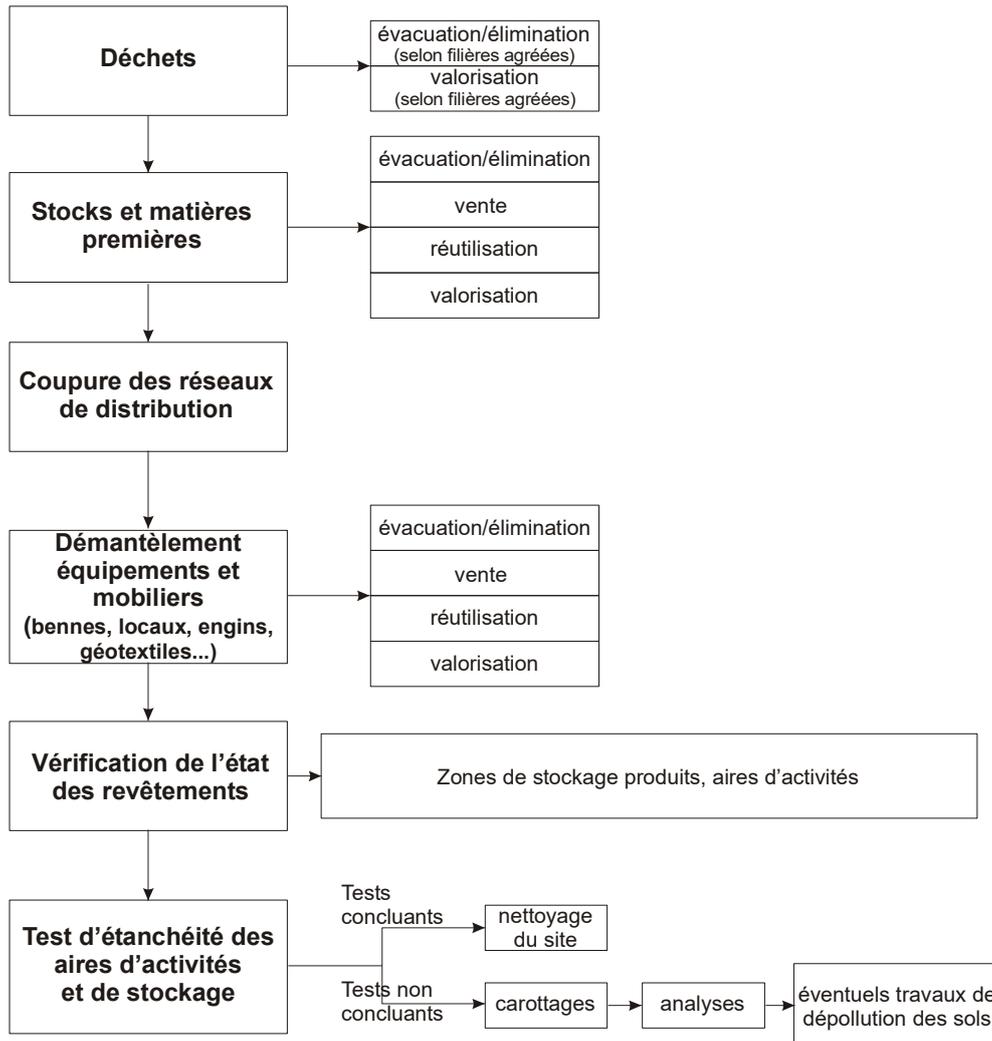
Usage futur

Sommaire

USAGE FUTUR (P.J. N° 12).....	3
--------------------------------------	----------

USAGE FUTUR (P.J. N° 12)

En cas de cessation des activités, les installations seront démontées selon le déroulement décrit dans le synoptique suivant.



Les modalités de remise en état du site décrites dans le dossier doivent permettre de rendre le site à un usage identique à l'actuel afin que ce dernier puisse être réutilisé dans le cadre de la zone identifiée par le Plan Local d'Urbanisme en zone 1AUX.

Conformément à l'article R512-46-25 du Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement, la collectivité notifiera au préfet la date d'arrêt définitif de ses installations au moins 3 mois avant celui-ci.

De plus, la cessation d'activités se fera conformément à la procédure définie aux articles R512-46-25 à R512-46-27 du Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement.

Le terrain d'implantation appartient au SYDEME. Le maire de Morsbach est compétent en matière d'urbanisme. Toutefois, le site d'implantation n'est pas un site nouveau puisqu'il est déjà exploité. Ainsi, le dossier présenté vaut avis du propriétaire ; tandis que l'avis du maire est réputé émis car il n'y a pas eu de réponse dans le délai de 45 j suivant la saisine comme cela est indiqué dans les annexes ci-après (envoi du courrier le 3 juin 2023 et accusé de réception du courrier du 5 juin 2023).

ANNEXES



1 rue Jacques Callot
57600 MORSBACH
Tél. : 03 87 00 01 01
Fax : 03 87 00 02 09

M. le Maire
Mairie de Morsbach
Rue Nationale
57600 MORSBACH

Morsbach, le 03 JUIN 2023

Nos réf : JPS/TF
Affaire suivie par :
Thomas FABER, responsable HSQE, t.faber@sydeme.fr

Objet : Exploitation de la plate-forme de réception des déchets verts de Morsbach.
Pièce jointe : Notice de présentation du projet.

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Maire,

Le SYDEME, dans le cadre de l'évolution de ses activités, souhaite exploiter une plate-forme de broyage de déchets verts en lieu et place de l'actuelle plateforme de réception des déchets verts.

Après près de 2.5 années passées à évacuer le compost historique de la plate-forme, nous poursuivons la mise en conformité du site.

En effet, les opérations de broyage déjà réalisées sur le site nécessitent depuis 2018, un classement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cette modification de l'installation relève d'une procédure d'enregistrement et nécessitera par conséquent la réalisation d'une consultation publique dont les dates seront encore à préciser.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 5° de l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir votre avis quant aux modalités de remise en état du site à l'issue de l'arrêt de l'installation. Cet avis sera réputé émis si vous ne vous êtes pas prononcé dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la saisine par le demandeur.

Vous trouverez ci-après une notice de présentation synthétique du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Roland ROTH

www.sydeme.fr

Siège social : 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH

SIREN : 255 704 900 - TVA Intracommunautaire FR 09 255 704 900 - APE 3821Z

contact@sydeme.fr

En provenance de :
~~Thierry HAUET
Maire de Horsbacht
Rue Voltaire
57600 HORSBACH~~

SGR2 V02 - PIC 31A - 20164054101 - 00V17

Presenté / Avisé le : 05 / 06 / 2011
Distribué le : 05 / 06 / 2011

Je soussigné déclare être
 A la destination
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

(Prénoms et Nom)
Signature
Signature Facteur

Le lecteur agréé par la signature qualifiée est dispensé de son mandataire à cet effet.

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION**
LA POSTE
N° de l'AR : AR 1A 138 758 9851 1
T-F
Renvoyer à
FRAB

SYDEME
1 rue Jacques Calot
57600 HORSBACH